

COMMUNAUTÉ DE DESTIN

La Dgfp est en plein sabotage.
La mise en place du NRP s'accélère.
Les missions s'évaporent.
Les échéances se précipitent.
Et pourtant, pas de révolte. Pas même de grogne.

Les ancien·nes se souviennent que, lors des prémices de ce que nous vivons aujourd'hui, à la DGI comme à la DGCP, le vent de la révolte avait soufflé façon tempête. Cela avait permis de stopper, certes momentanément, les "réformateurs".

Alors pourquoi aujourd'hui sent-on plutôt la résignation, voir même l'acceptation ? Préférons-nous courber l'échine plutôt qu'encre se révolter ? En creux, nous y lisons le délitement social.

On ne se bat qu'ensemble, collectivement. Or le collectif à la Dgfp est fortement abîmé.

Vivons-nous comme dans d'autres endroits de la société, des processus de désaffiliation sociale définis par certains sociologues comme conduisant vers l'apathie, le repli sur soi plutôt que vers la révolte ?

Pour nous, aux Finances Publiques, comme dans tout collectif de travail, nous formons une communauté de destin. Quand on ferme une trésorerie, quand on déplace un SIP, quand on fusionne un service, nous sommes tous et toutes concerné·es.

Car après le ou la collègue, ce sera notre tour.

Parce que nous avons une haute idée du service public : Battons-nous. Collectivement. Il est temps de reprendre notre destin en main.

Protestons ! Pétitionnons ! Grévons ! Bloquons ! Occupons ! Tous et toutes ensemble.

MONOLOGUE SOCIAL (ENCORE)

La Cgt a publié [les projets « mis à jour » des restructurations NRP en Loire Atlantique.](#)

Le calendrier, notamment, reste nébuleux, en partie pour des questions pratiques comme l'immobilier. Mais aussi parce que la Drfp 44 reste enfermée dans le culte du secret. Rappelons que la Loi de Transformation de la Fonction Publique a accentué le fait que l'information-consultation a pris le pas sur la négociation avec des délais raccourcis et des moyens rognés pour les expertises.

Ainsi les projets prévus pour le premier janvier 2021 seront présentés en CTL qu'à partir de la mi-octobre ! Et le CHSCT sera sans doute aussi écarté. Scandaleux en soi, ignoble pour les collègues amené·es à subir le processus.

DÉCRET D'EXPULSION

Le décret 2020-714 du 11 juin 2020 « fixe les modalités de détachement d'office des fonctionnaires sur **un contrat à durée indéterminée** lorsque l'activité d'une personne morale de droit public employant des fonctionnaires est transférée à une personne morale de droit privé ou à une personne morale de droit public gérant un service public industriel et commercial ».

Vous avez bien lu, non seulement vous pouvez être détaché·e d'office si votre mission/structure est transférée à un organisme privé, mais vous perdez votre statut de fonctionnaire jusqu'à une éventuelle réintégration. Une étape de plus dans la « mobilité » à sens

LE GOUVERNEMENT TRAVAILLE SUR UN TEXTE CONTRE LE COMMUNAUTARISME ET LES SÉPARATISMES



unique... vers la sortie !

CICE OU L'ARGENT MAGIQUE

Un rapport de France Stratégie vient de faire un point d'étape sur le CICE. C'est à se cogner la tête contre les murs :

- 100.000 emplois créés entre 2013 et 2017
- 18 milliards par an soit, sur 5 ans, 90 milliards. Ce qui nous fait l'emploi à 900 000 € sur 5 ans,
- ou à 180 000 € par an. Ou à 15 000 par mois.

Rappelons que le Medef avait promis la création d'un million d'emplois... Et le CICE n'a eu aucun effet sur l'investissement selon le même rapport. Ça fait cher comme cadeau au patronat !

Avec une telle somme, on aurait pu embaucher des personnels hospitaliers, enseignants... ou s'éviter le démantèlement en cours des Finances Publiques.

